



## PROCES-VERBAL

Séance ordinaire  
du 27 juin 2016

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 27 juin 2016

**Président :** M. Sylvain Fasola

**Secrétaire :** M. Stéphane Mermod

**Scrutateurs :** Mme Claudine Gaillard et M. Jean-Samuel Py

**Huissière :** Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 17 mai 2016 pour le

**lundi 27 juin 2016 à 20h00**  
**à l'Aula du Collège de la Gare**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis du bureau de Conseil communal, à savoir :

5. **No 16-04** Fixation des indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021

Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. **No 16-05** Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021
7. **No 16-06** Révision du règlement du Conseil communal
8. **No 16-07** Rapport-préavis complémentaire à la motion de M. Pierre-Alain Gerber « Concept d'affichage officiel »
9. Examen des comptes et de la gestion 2015
10. Interpellations, propositions, questions

**M. le Président** ouvre la dernière séance de la législature 2011-2016, souhaite la bienvenue et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il salue la présence du public et de la presse.

## **1. Appel**

### **Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, José Gonzalez, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

40 conseillères et conseillers sont présents, 11 sont excusés et 3 sont absents.

### **Sont excusés :**

Pour le PLR : MM. Thierry Dumoulin, Anthony Joseph, Paul-André Simon et Olivier Troyon.

Pour le PS : Mmes Martine Cuennet et Lydia Rossy, et MM. Jean Bietry, Antonio Buyo et Edouard Nekaka.

Pour l'UDC : MM. Jean-René Marguet et Savio Paillard.

### **Sont absents :**

Pour le PLR : Mme Sophie Brasey Bonnevaux et M. Eric Vuissoz.

Pour le PS : M. Jean-Claude Piguet.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**M. le Président** annonce une modification à l'ordre du jour, puisqu'il sera procédé à l'assermentation de M. René Allenbach en remplacement de M. Ludovic Heintz, démissionnaire. Un nouveau point 2 « Assermentation » est introduit ; la numérotation est ensuite adaptée. Il soumet l'ordre du jour au vote.

Sans discussion préalable, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

## **2. Assermentation**

**M. le Président** prie l'assemblée de se lever.

**M. René Allenbach**, du groupe PS, est assermenté, en remplacement de M. Ludovic Heintz, démissionnaire.

A la suite de cette assermentation, le nombre de conseillers communaux s'élève à 41.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016**

Le procès-verbal est adopté tel quel à l'unanimité.

## **4. Communications du bureau du Conseil**

### **M. le Président :**

- donne lecture de la lettre de démission de M. Ludovic Heintz ;
- informe les membres du Conseil que le courrier de l'ADIS du 17 juin 2016 concernant le 1<sup>er</sup> août 2016 comporte une coquille, le discours ayant lieu sous la cantine installée par l'ADIS dans le parc de la gare.

## **5. Communications municipales**

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillers.

**M. le Syndic** n'a aucune modification à leur apporter.

*Citation*

### **1. Ressources humaines**

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Céline Fasola, en qualité de collaboratrice au bureau technique à 70 %, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016.
- M. Timothée Gaggini, en qualité d'employé polyvalent au secteur des travaux, mis à disposition à 100 % par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 8 juin 2016 pour une durée de 3 mois.
- M. Mathieu Monnier, en qualité d'apprenti forestier-bûcheron, avec effet au 2 août 2016.
- M. Maxime Perret-Gentil, en qualité d'apprenti agent d'exploitation « voirie », avec effet au 2 août 2016.
- M. Fabien Pastoris, en qualité d'employé polyvalent à 100 % au secteur des travaux, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La Municipalité a décidé de renouveler la mise à disposition par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion) de :

- M. Michaël Paroz à 100 %, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016 pour une durée de 6 mois, pour la finalisation des missions de communication externe.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

### **2. Naturalisations avec auditions**

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation ordinaire présentée par :

- M. Vincent Jean Claude Tyrode, né le 1<sup>er</sup> janvier 1975, s'étendant à son épouse Bénédicte Marie Jeanne Barraux, née le 18 janvier 1973 et à leurs enfants, Marie Bénédicte, Arthur Jean et Timothée Vincent, ressortissants français.

### **3. Naturalisations sans auditions**

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse présentée par :

- Mme Maria Pepe, née le 21 juillet 1963, ressortissante italienne.
- M. Eron Grajcevcic, né le 4 juin 2001, nationalité non élucidée.
- M. Mario Sinisi, né le 13 mai 1966, ressortissant italien.

### **4. Abandon de la bourgeoisie de Sainte-Croix**

- Mme Fiorella Clerc, née le 22 décembre 1963.

### **5. Libération dans la bourgeoisie de Sainte-Croix**

- Mme Laurence Patricelli, née le 24 novembre 1980.

### **6. WiFi Hôtel de ville et Centre sportif**

L'ensemble de l'Hôtel de ville et le Centre sportif ont été équipés de WiFi. Treize bornes ont été installées depuis la salle communale au 2<sup>e</sup> étage de l'administration, ainsi qu'une au Centre sportif. Différents réseaux ont été créés afin d'identifier et gérer les utilisateurs. Un réseau interne (Municipalité et collaborateurs), Ecoles (enseignants), Conseil communal (conseillères et conseillers), Centre sportif et Invité (public). Le réseau Invité est règlementé par la génération de coupons de 5, 10 et 24 heures ou plus qui sont à disposition au greffe municipal. Les réseaux Ecoles, Conseil Communal et Centre sportif sont gérés par un mot de passe propre à chaque réseau.

### **7. Révision plan de quartier (PQ) « La Combe aux Guerraz »**

Par l'intermédiaire du préavis No 15-12, le Conseil communal a approuvé la révision du PQ « Combe aux Guerraz » et levé trois oppositions lors de la séance du 26 octobre 2015.

En date du 10 mai, deux recours contre la décision du Département et du Conseil communal ont été déposés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Le traitement du dossier est actuellement en cours.

### **8. Plan partiel d'affectation (PPA) « La Conversion »**

Le dossier du PPA « La Conversion » est publié pour enquête publique du 28 mai au 26 juin 2016.

### **9. Métiers 3**

Une partie officielle a été organisée le 17 juin dernier pour marquer le début du chantier Métiers 3 en présence de M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, de responsables des services cantonaux, de partenaires régionaux et des utilisateurs.

### **10. Répartition des dicastères**

La Municipalité a procédé à une nouvelle répartition de ses dicastères pour la législature 2016-2021. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, son organisation se présentera de la façon suivante :

1<sup>er</sup> dicastère : M. Franklin Thévenaz, syndic ; suppléant : M. Lionel-Numa Pesenti, municipal :

- Administration générale, finances, communication, promotion économique/Technopôle, ADNV, développement durable, cultes.

2<sup>e</sup> dicastère : M. Philippe Duvoisin, municipal et vice-syndic ; suppléant : M. Franklin Thévenaz, syndic :

- Travaux : réseau routier, éclairage public, service hivernal, parcs-promenades, cimetières, déchetterie communale, égouts et collecteurs ; forêts : exploitation, entretien, transports, domaines et pâturages ; station de traitement et d'épuration des eaux (STEP), administration du service technique, délégué au sport.

3<sup>e</sup> dicastère : M. Cédric Roten, municipal ; suppléant : M. Philippe Duvoisin, municipal :

- Formation scolaire et professionnelle, accueil de jour des enfants, Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS), relations avec la gendarmerie, police administrative (abattoirs, taxes de séjour, service des inhumations), office de la population, relations avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), relations avec les mouvements associatifs à but « social », relations avec le Réseau Santé Balcon du Jura.vd, relations avec l'aide et soins à domicile (ASPMAD).

4<sup>e</sup> dicastère : M. Lionel-Numa Pesenti, municipal ; suppléant : M. Olivier Guignard, municipal :

- Urbanisme, services Industriels : eau – gaz, énergies, ACRG/SAGENORD - comités directeurs, délégué au tourisme.

5<sup>e</sup> dicastère : M. Olivier Guignard, municipal ; suppléant : M. Cédric Roten, municipal :

- Bâtiments, Association de communes de la Région d'Action sociale Jura Nord Vaudois (ARAS), délégué à la culture.

M. Philippe Duvoisin, municipal est désigné vice-président de la Municipalité pour cette législature.

### **11. Sécurité passage piéton rue Neuve – signalisation lumineuse**

Depuis quatre mois, le passage pour piétons, situé à la rue Neuve au-devant du bâtiment « Wyss », est doté d'une signalisation lumineuse avec boutons-poussoirs pour les piétons. Comme annoncé lors de l'élaboration du préavis No 16-02, la Municipalité de Sainte-Croix a souhaité associer les usagers, piétons et automobilistes à l'évaluation de cette première phase de test.

C'est dans cet objectif que les habitants de la Commune de Sainte-Croix ont reçu, encarté dans le tout-ménage du 24 juin 2016, un bulletin leur permettant de soumettre leurs avis, propositions ou remarques sur cette installation provisoire.

### **12. BVA Bureau Vaudois des adresses – transmission de données**

Un communiqué a paru dans l'édition tout-ménage du journal local du 24 juin 2016. Il a été

spécifié que la Municipalité a décidé de ne plus transmettre de données au BVA sans l'accord des nouveaux habitants. Les personnes dont les coordonnées ont été remises peuvent demander leur suppression en prenant contact directement avec le BVA ou par notre contrôle des habitants.

### **13. Manifestations à venir**

La Municipalité tient à rappeler les prochaines manifestations dont la Commune est partenaire avec le 1<sup>er</sup> août, le Festival des terroirs sans frontière les 20 et 21 août et le Concert symphonique dans les pâturages le 28 août 2016.

### **14. Sondages ou enquêtes adressés à la Municipalité**

Greenpeace Vaud a lancé une enquête se rapportant à l'utilisation de glyphosate et de pesticides dans les communes vaudoises et genevoises à fin 2015 avec un rappel au début avril 2016. La Municipalité a décidé de ne pas répondre à cette demande au vu des nombreuses sollicitations reçues ces derniers mois pour des enquêtes ou sondages de toutes sortes car il n'est pas concevable de faire un tri entre les demandes qui proviennent de différentes administrations ou associations. Pour information, le taux de réponse des communes n'est pas très élevé selon le site de Greenpeace Vaud, la problématique exprimée n'étant pas unique à Sainte-Croix. Par ailleurs, la Municipalité tient à relever les autorisations octroyées à cette association pour l'utilisation du domaine public afin d'informer la population sur leurs différentes actions. Il ne sera donc pas donné suite à ces diverses demandes.

Nous avons reçu trois demandes de citoyens nous suggérant de répondre aux questions posées par l'ONG Greenpeace. La Municipalité a décidé d'y répondre par les communications au Conseil communal :

#### **1. Utilisez-vous du glyphosate dans la Commune de Sainte-Croix ?**

Oui, à raison de 5 litres par année, pour des applications spéciales le long de certains murs de chaussée, en veillant à une utilisation parcimonieuse à l'aide d'un vaporisateur. Nous n'avons pas trouvé de produit permettant un résultat satisfaisant sans glyphosate.

#### **2. Dans le cas où Sainte-Croix utilise encore du glyphosate, avez-vous un plan pour l'arrêt de son utilisation à court terme ?**

A court terme, il n'est pas prévu de plan d'arrêt mais des produits de substitution sont testés.

#### **3. Utilisez-vous d'autres pesticides ou insecticides ? Et si oui, avez-vous un plan pour l'arrêt de leur utilisation à court terme ?**

Oui, un herbicide ne contenant pas de glyphosate. Nous n'avons pas de plan pour l'arrêt de son utilisation à court terme. Quant aux insecticides, nous n'y recourons pas.

### **15. Question lors du Conseil communal du 21 mars 2016 de Mme Isabelle Dessonnaz Geiser sur les horaires de train**

La Municipalité a interpellé la société TRAVYS sur cette question et nous vous communiquons sa réponse :

« Au changement d'horaire de décembre 2016, la modification fondamentale sur la ligne CFF du pied du Jura a consisté dans le fait que les trains ICN circulant vers Lausanne et vers Genève sont désormais décalés de 30 minutes environ au lieu de se suivre à quelques minutes d'intervalle.

Pour cette raison, TRAVYS, avec l'appui financier du Canton de Vaud, de la Confédération, mais également des Communes, a pu introduire une cadence à la demi-heure, de manière à donner une correspondance aux deux trains. Pour des raisons financières (coût de l'augmentation de l'offre à charge des collectivités publiques + 1.2 million de francs entre 2015 et 2016 !), il n'était pas possible d'offrir cette cadence pendant toute la journée et 7 jours sur 7. Lorsqu'un seul train circule par heure, la correspondance à Yverdon est donnée en direction de Lausanne, qui constitue le flux prioritaire.

En semaine, la cadence d'un seul train par heure existe seulement entre 9h34 et 11h34 ainsi

qu'entre 13h34 et 15h34 et non entre 10h00 et 16h00 comme mentionnée par l'interpellateur. Le week-end la cadence à la demi-heure est offerte entre 9h34 et 11h34, ainsi qu'entre 15h34 et 17h34. Il faut donc avoir des horaires de travail très particuliers pour « perdre » 1h30 de temps d'attente par jour. Nous rappelons à ce sujet qu'une offre de transports publics doit, en raison des contraintes budgétaires, maximiser les avantages pour une majorité de clients, une logique à laquelle l'horaire mis en place répond à notre sens. Il restera toujours quelques perdants malheureusement.

Finalement, nous n'avons pas trouvé trace dans l'application CFF du train de 11h04 en semaine, celui-ci ne circulant effectivement que les week-ends et jours fériés. A noter cependant que certains jours de semaine, tels vendredi saint ou lundi de Pâques, sont des jours fériés.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Daniel Reymond

Directeur »

Par ailleurs, les conseillers communaux ont reçu un courriel les informant de l'ouverture de la consultation des horaires des transports publics pour 2017 et de la possibilité de s'exprimer à ce sujet.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Michel Bühler** indique avoir fait partie des trois citoyens ayant sollicité des réponses au questionnaire de Greenpeace sur le glyphosate et demande instamment à la Municipalité de cesser son utilisation, cette substance produite par Monsanto étant probablement cancérogène.

**M. le Syndic** s'excuse pour la méprise. Il explique qu'actuellement, il n'y a pas de produit de substitution au glyphosate et reconnaît que la Commune en utilise, mais indique que la question de son remplacement est à l'étude.

**M. Yvan Pahud** souhaite un rappel sur la différence entre naturalisation avec ou sans audition ainsi que des éclaircissements sur le candidat de nationalité non élucidée.

**M. le Municipal Cédric Roten** explique que la naturalisation sans audition concerne la naturalisation facilitée (candidats nés en Suisse ou conjoints d'un ressortissant suisse). Les naturalisations avec audition concernent tous les autres candidats. Actuellement, la commission de naturalisation est constituée d'un membre par parti. Lors de la prochaine législature, la commission sera composée de deux conseillers du groupe PS, de deux conseillers du groupe PLR et d'un conseiller du groupe UDC. Cette commission auditionne les candidats pour déterminer leur niveau d'intégration, la Municipalité envoyant ensuite un préavis au Canton pour la suite de la procédure jusqu'à la Confédération. La personne de nationalité non élucidée concerne sans doute une personne née en Suisse dont les parents n'avaient pas de nationalité reconnue ou n'avaient pas ou plus la nationalité de leur pays d'origine, ou encore que ce pays n'existe plus (apatride).

**M. Yvan Pahud** souhaite savoir si la personne de nationalité non élucidée avait ou non un passeport, évoquant l'existence d'un passeport d'apatride et s'étonnant dès lors qu'une telle personne a pu entrer en Suisse si elle n'avait pas de passeport

**M. le Syndic** explique qu'aux sens des conventions internationales, il n'existe formellement pas de passeport d'apatride, mais un titre de voyage.

**M. Philippe Gueissaz** relève que, si ce candidat est né en Suisse, il n'avait pas besoin de passeport.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis du bureau de Conseil communal, à savoir :**

**6. No 16-04 : Fixation des indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021**

Le rapport de la commission est lu par Mme Laurence Varela, rapporteuse.

*Citation*

La commission chargée d'étudier le préavis communal No 16-04 s'est réunie le lundi 6 juin 2016 à 20h00 en salle de Municipalité. Etaient présents les conseillères et conseillers suivants : Madame Maria Caramia et Messieurs Allan Müller, Jean-Paul Krattiger, Michel Bühler, Thierry Luthringer, Jean-René Marguet ainsi que la rapporteuse soussignée.

Monsieur le Président du Conseil, Sylvain Fasola, ainsi que Monsieur le Secrétaire du Conseil communal, Stéphane Mermod, étaient présents. La commission les remercie de leur disponibilité, des informations concernant leur fonction respective ainsi que des réponses données à toutes nos questions.

Description du rôle du président du Conseil (nommé pour 1 année) :

- **4 Conseils communaux :** env. 12h de travail
- **3 scrutins (votations/élections) :** env. 15h de travail
- **8 représentations avec discours :** env. 20h de travail
- **7 représentations sans discours :** env. 11h de représentation
- **Divers** (séance avec le préfet, ½ journée de formation, organisation de la course du Conseil, etc.) env. 9h de travail

**Soit au total : environ 67 heures par année pour une indemnisation actuelle de 1'100 fr. de l'an, ce qui correspond à un tarif horaire d'environ 17 francs.**

Monsieur Fasola souligne l'aide précieuse que lui a apportée Monsieur Stéphane Mermod, secrétaire du Conseil communal, durant cette année de présidence.

La commission relève l'importance du rôle de président du Conseil communal, à savoir qu'il est le premier citoyen de la Commune, qu'il a un engagement et des responsabilités de par sa signature, qu'il a un rôle de représentation important, qu'il s'investit et donne de son temps en sus et à côté de sa profession, qu'il est élu par les membres du Conseil communal et qu'il a la garde du sceau du Conseil.

Description de la fonction de secrétaire du Conseil communal (nommé pour les 5 ans de la législature) :

- **4 séances du Conseil :** bureau du Conseil, env. 110h/an de travail  
préparation du Conseil, PV, transmissions diverses
- **Assistance aux membres du bureau :** env. 15h/an de travail  
conseils divers, réponses aux diverses questions, etc.
- **Secrétariat courant :** correspondances, env. 50h/an de travail  
gestion des jetons de présence, gestion adresses et @, etc.
- **Scrutins :** élections/votations env. 25h/an de travail

Soit au total : environ 200 heures par année, pour une rémunération de 4'220 fr. de l'an, ce qui correspond à un tarif horaire actuel d'environ 20 francs.

Monsieur Stéphane Mermod souligne l'évolution de la fonction de secrétaire du Conseil communal : les tâches se complexifient (règlements, préavis, rapports, etc.) ; le courrier destiné au bureau du Conseil est en augmentation ; la mise en place de nouveaux projets, par exemple l'uniformisation des rapports. En qualité de juriste, il est souvent sollicité par les membres du Conseil pour ses compétences juridiques qu'il met volontiers à disposition.

Pour ces raisons, le bureau du Conseil propose d'augmenter la rémunération du secrétaire du Conseil communal. La proposition est la suivante : 2'000 fr. par année d'indemnité de base ; 850 fr. par Conseil ; 150 fr. par scrutin, avec une majoration de 20 % si le titulaire dispose d'un bachelors en droit suisse. L'éventuelle assistance aux travaux des commissions n'est pas comprise dans le présent traitement et fera l'objet d'un défraiement ad hoc.

Le traitement d'un secrétaire passerait en moyenne à environ 30 fr. de l'heure, indemnités de vacances comprises, et celui d'un secrétaire juriste à environ 36 fr. de l'heure (actuellement environ 20 fr. de l'heure).

La commission relève le professionnalisme et la qualité du travail fourni par Monsieur Stéphane Mermod, ainsi que les améliorations amenées par ce dernier dans la gestion du secrétariat communal. Ses compétences juridiques sont un bénéfice pour le Conseil et pour l'encadrement des présidents du Conseil communal et du bureau du Conseil. Des consultations juridiques extérieures sont évitées.

La commission s'interroge sur l'augmentation proposée par le bureau du Conseil. Le poste de secrétaire du Conseil communal doit-il répondre à un cahier des charges défini ou doit-il s'adapter à la personne et à ses compétences ? Les sélections à ce poste se font à partir de l'offre et de la demande, et des compétences requises en rapport avec le cahier des charges de ce dernier. Pour cette raison, la commission se permet de faire un amendement au chiffre 2 des conclusions. Par ailleurs, il est important de rappeler qu'à l'intérieur de l'organe législatif d'une Commune, la rémunération des membres est symbolique et fait appel au devoir civique et intérêt de chacun.

La commission relève que l'indexation de l'indemnité du président du Conseil a peu évolué depuis 2002. Elle propose un amendement au chiffre 1 des conclusions en vue de passer l'indemnité de 1'100 fr. l'an à 2'200 fr. l'an pour l'investissement et les responsabilités liés à ce poste.

La commission propose aussi un amendement au chiffre 7 des conclusions en supprimant ce dernier ; le crédit complémentaire au budget 2016 ne pouvant être défini.

Pour les jetons de présence et indemnités de transport, la commission rejoint le bureau du Conseil pour le maintien des indemnités actuelles.

En tant que future présidente du Conseil communal et rédactrice du rapport, je me suis abstenue d'intervenir et de voter lors des discussions et propositions de modifications de ce préavis communal afin d'éviter toute ambiguïté.

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante, tout en tenant compte des modifications de la commission.

Ainsi, à la majorité de ses membres, la commission propose :

- a) **d'amender** le chiffre 1 en portant la rémunération du président du Conseil communal à 2'200 fr. l'an au lieu de 1'100 fr. l'an,
- b) **d'amender** le chiffre 2 en supprimant la partie suivante : « *le traitement étant majoré de 20 % si le titulaire dispose d'un bachelors en droit suisse* »,
- c) **de supprimer** purement et simplement le chiffre 7

et d'accepter les chiffres 3, 4, 5, et 6 des conclusions du préavis communal No 16-04 tels que présentés par le bureau du Conseil communal.

Les conclusions nouvelles seraient dès lors les suivantes :

### **Le Conseil communal de Sainte-Croix,**

sur proposition de son bureau, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. **de fixer** l'indemnité du président du Conseil communal à 2'200 fr. l'an ;
2. **de fixer** le traitement du secrétaire du Conseil communal à 2'000 fr. de l'an, 850 fr. par séance du Conseil et 150 fr. par scrutin, ainsi que les débours à 220 fr. l'an pour les frais de bureau ;
3. **de fixer** les jetons de présence pour les conseillers, commissaires et scrutateurs à 25 fr. par séance ;
4. **de fixer** les jetons de présence pour le président-rapporteur d'une commission à 50 fr. par séance ;
5. **de fixer** les indemnités de transport à 5 fr. au-delà de 2 km simple course ;
6. **de fixer** une indemnité de 150 fr. par journée pour les conseillers qui siègent dans une commission telle que celle de la gestion ; les personnes dont le revenu du travail n'est pas assuré ou qui auraient des frais pour assurer ce revenu reçoivent une indemnité complémentaire de 250 fr. par demi-journée, les tarifs ci-avant sont réduits de 50 %.

A la majorité de ses membres, la commission a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis communal No16-04 telles qu'amendées et présentées.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte sur l'**amendement a)** de la commission.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur l'amendement a) de la commission. Celui-ci est accepté par 39 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur le **chiffre 1** des conclusions tel qu'**amendé**.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur le chiffre 1 des conclusions amendé. Celui-ci est accepté par 39 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'**amendement b)** de la commission.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur l'amendement b) de la commission. Celui-ci est accepté par 34 voix contre 5 et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur le **chiffre 2** des conclusions tel qu'**amendé**.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur le chiffre 2 des conclusions amendé. Celui-ci est accepté par 39 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur les **chiffres 3 à 6** des conclusions **tels que proposés**.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur les chiffres 3 à 6 des conclusions tels que proposés. Ceux-ci sont acceptés par 39 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'**amendement c)** de la commission en opposition au chiffre 7 des conclusions du préavis.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur l'amendement c) de la commission. Celui-ci est accepté par 37 voix contre 2 et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du **préavis No 16-04 amendé**.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions amendées du préavis et passe au vote. Les conclusions amendées du préavis No 16-04 sont acceptées par 39 voix et 1 abstention.

**Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :**

**7. No 16-05 : Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021**

Le rapport de la commission est lu par M. Allan Müller, rapporteur.

*Citation*

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 16-05 s'est réunie le lundi 6 juin 2016 à 19h00. Elle était composée de Mesdames Maria Caramia et Laurence Varela ainsi que de Messieurs Michel Bühler, Jean-Paul Krattiger, Thierry Luthringer, Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Franklin Thévenaz, Monsieur le Vice-syndic José Gonzalez et Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti. Ils étaient accompagnés de Monsieur le Secrétaire municipal Stéphane Champod. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité, de leurs explications et des réponses données à toutes nos questions. Messieurs les Municipaux Philippe Duvoisin et Cédric Roten étaient excusés, retenus à une autre séance. Arrivé au terme de la législature, il est demandé à notre Conseil, sur proposition de la Municipalité, de fixer les traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Après cinq ans de travail, l'exécutif en place effectue les constats suivants :

- Le volume de travail est en constante augmentation en parallèle avec notre Commune et sa population.
- Les dossiers sont de plus en plus complexes. Ils sont très régulièrement interreliés, nécessitant que le municipal les connaisse dans l'ensemble afin de pouvoir prendre les options adéquates.
- Les dossiers prennent de plus en plus de temps pour être traités. Il n'est pas rare qu'un dossier doive passer plusieurs fois dans les mains d'un municipal à la suite de retours et compléments demandés, par exemple, par le Canton.
- Durant les cinq dernières années, la Municipalité s'est fait un point d'honneur de déléguer un représentant lors de chaque manifestation ou événement dans la région.

Fort de ces constatations, la Municipalité remarque que les taux d'activité actuels ne correspondent plus au temps réel consacré aux affaires communales. De fait, l'engagement bénévole de ses membres est en constante augmentation. Il s'agit de trouver un équilibre respectable entre le temps qui doit être rémunéré en regard du travail fourni par les membres de la Municipalité pour notre collectivité et la partie de bénévolat inhérente à la fonction qu'ils occupent.

Ainsi, dans le but de permettre au futur exécutif de mener à bien les missions qui l'attendent dans les meilleures conditions possibles, la Municipalité propose à notre Conseil d'accorder une augmentation de l'enveloppe globale des ressources humaines la concernant. Il s'agit d'ajouter 0,25 EPT (équivalent plein temps) pour atteindre un total de 1,75 EPT. Ceci correspond à un taux d'activité de 55 % pour le syndic, soit une indemnité de 91'769 fr. bruts, et de 30 % pour les municipaux, soit une indemnité de 50'056 fr. bruts. La différence des charges entre la situation actuelle et la proposition effectuée pour la législature 2016-2021 s'élève à 42'592 fr. par an. Les salaires et le système de rémunération au mois restent inchangés par rapport à la législature actuelle.

La commission a formulé les questions et remarques suivantes :

*Pourquoi est-ce que le taux d'activité est identique pour chaque municipal bien que les dicastères soient différents ?*

En vue de faire une proposition pour les traitements et indemnités de la législature 2011-2016, les municipaux en place à l'époque avaient effectué un décompte de leurs heures durant l'année 2010. Il est apparu qu'à 2 % ou 3 % près, les taux d'activité étaient identiques entre chaque dicastère, ce qui ne nécessite pas de faire de différence de traitement entre eux.

*Un comparatif a-t-il été effectué avec une autre commune ?*

Un comparatif a été effectué avec la Commune du Chenit qui est comparable à la nôtre à bien des égards. Les Combiens octroient un forfait annuel de 110'500 fr. brut pour le syndic et 52'100 fr. brut pour les municipaux. Les taux d'activité pour la législature 2011-2016 s'élevaient à 70 % pour le syndic et 33 % pour les municipaux.

*Il a été remarqué que les salaires des membres de notre exécutif sont très élevés.*

Une personne membre de la commission a rappelé que la question avait déjà été débattue en 2011. Les salaires sont basés sur la grille salariale communale. La Municipalité est rémunérée selon la classe X1 qui est plus élevée que les chefs de services dans le but de respecter la hiérarchie.

### **CONCLUSIONS**

Ainsi, à l'unanimité de ses membres, la commission à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis No 16-05 telles que présentées par la Municipalité.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du préavis et passe au vote. Les conclusions du préavis No 16-05 sont acceptées telles quelles par 38 voix contre 1 et 1 abstention.

## **8. No 16-06 : Révision du règlement du Conseil communal**

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier Renaud, rapporteur.

*Citation*

La commission chargée d'examiner le préavis n° 16-06 s'est réunie le lundi 13 juin à la salle de la Municipalité. Elle était composée de Messieurs Philippe Gueissaz, Pierre-Alain Gerber, Eric Chambettaz, Michel Bahrami, Michaël Mollet et du soussigné. Monsieur Daniel Jaccard, absent, était excusé.

Le Syndic, M. Franklin Thévenaz et le Secrétaire communal M. Stéphane Champod, ainsi que le Secrétaire du conseil, M. Stéphane Mermod, étaient également présents. Nous les remercions de leur disponibilité et des éclaircissements qu'ils ont pu nous donner.

Le règlement actuel date de 1997 et suite à des modifications de la loi cantonale sur les communes entrées en vigueur le 1er juillet 2013, une révision s'avère nécessaire. Ces modifications de la loi cantonale ont été introduites pour uniformiser et adapter les pratiques des organes délibérants communaux, par exemple pour le traitement des préavis. Notre conseil devra donc abandonner certaines anciennes habitudes pour se conformer à ce nouveau règlement.

La commission ad hoc, nommée par votre conseil le 26 octobre 2015, a siégé à 3 reprises dans la même composition que pour le présent préavis. Suite à l'examen du projet par le service cantonal des communes SCL et à des échanges de messages par internet, le projet a été envoyé à la Municipalité le 23 mars dernier pour établir le présent préavis. On peut relever que Mme Joëlle Wernli du SCL a agi avec une rapidité et une efficacité qui nous consolent et nous rassurent par rapport à d'autres services cantonaux ! M. Stéphane Mermod, secrétaire du conseil a également participé à cette élaboration et en particulier a rédigé certaines annexes très utiles.

Nous avons constaté que quelques "erreurs de plume", comme disent si bien certains avocats, nous ont échappé, vous voudrez bien nous en excuser et corriger le projet. Il s'agit de :

- page 21, art 59 nouveau : "...en application de l'art ~~64~~ **59**, alinéa **5** lettres b et c...."
- page 23, art 66 nouveau : suppression de "~~à la prise en considération~~" En effet on peut seulement accepter, modifier ou refuser un préavis.
- page 27, art 80 nouveau : "L'article ~~80~~ **78** alinéa 2 est réservé".

De plus, malgré nos efforts, certains commentaires sont décalés par rapport aux articles auxquels ils se rapportent, là aussi merci de nous en excuser.

Les modifications les plus importantes par rapport au règlement de 1997 sont :

- Introduction de la notion de "**Groupes politiques**" **art 36 et 82 nouveaux**. Même si en pratique et grâce au "Contrat de législature" établi entre les partis représentés au conseil, il est déjà actuellement tenu compte des différents groupes, la commission propose qu'un groupe soit constitué d'au moins 5 personnes, issues de la même liste électorale. Selon elle il s'agit d'une question de correction vis-à-vis des électeurs.
- Précisions concernant **la récusation, art 19a et 52 nouveaux**. Ces précisions ont été introduites dans la loi cantonale suite à diverses sombres affaires dans quelques communes de notre canton. Notre secrétaire a établi un mémorandum (annexe en fin de document) qui donne des exemples concrets d'application. Selon la commission, par exemple lors du traitement du Plan général d'affectation, certains conseillers devront se récuser ou à défaut, être récusés, s'ils sont directement concernés.
- **Suppression du vote à bulletin secret, page 26 art 75 nouveau**. Depuis 1997 le choix du vote à l'appel nominal l'emporte sur le vote au bulletin secret, qui, de l'avis de la commission, perd donc son sens. De plus il a semblé que les conseillers devaient pouvoir prendre position de manière transparente par rapport à leurs électeurs.

Ainsi après discussion, à l'unanimité de ses membres présents, la commission a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis 16-06 telles que présentées par la municipalité.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Yvan Pahud** regrette la difficulté de lecture du document.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du préavis et passe au vote. Les conclusions du préavis No 16-06 sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

## **9. No 16-07 : Rapport-préavis complémentaire à la motion de M. Pierre-Alain Gerber « Concept d'affichage officiel »**

Le rapport de la commission est lu par M. Yvan Pahud, rapporteur.

*Citation*

La commission chargée d'étudier le préavis No 16-07 s'est réunie le mercredi 8 juin 2016 à 19h00 en salle de Municipalité. Etaient présents les conseillers suivants : Messieurs Anthony Joseph, Jean-Philippe Favre, Marcel Cloux, Reinhard Scholz et le rapporteur soussigné en remplacement de Bernhard Klaus. Madame Florence Bertrand s'est excusée. Monsieur Jean Bietry était absent non excusé. Les deux absents n'ont pas été remplacés.

En préambule, le président-rapporteur relève qu'il serait judicieux à l'avenir que le motionnaire ou le postulant soit présent lors de la commission, comme membre ou comme invité. De plus, le présent rapport-préavis est un complément au rapport-préavis No 945-14, de sorte que les commissaires ayant fonctionné pour ce dernier auraient dû être si possible les mêmes pour les deux rapport-préavis, afin d'en assurer le suivi.

La Municipalité était représentée par M. Franklin Thévenaz, syndic, M. José Gonzalez, municipal, ainsi que M. Stéphane Champod, secrétaire municipal.

Dans sa séance du 27 octobre 2014, notre Conseil a décidé de renvoyer le préavis No 945-14 à la Municipalité pour études complémentaires. Celle-ci en a profité pour établir un réel concept d'affichage pour notre Commune.

Monsieur Stéphane Champod explique aux commissaires les trois types d'affichage retenus, à savoir les panneaux LED, les panneaux routiers et les panneaux à affichages libres.

Les panneaux LED seront destinés à des affichages d'intérêt régional, des manifestations importantes ainsi que si nécessaire à donner des consignes de sécurité. L'affichage des informations sera programmé depuis les bureaux communaux. Plusieurs informations peuvent être sélectionnées en passage en boucle.

Les panneaux d'affichages libres seront constitués de bois, afin de faciliter la pose d'affiches avec des punaises ou des agrafes. Le panneau peut être facilement remplacé lorsqu'il présente des signes de fatigue dû au percement des moyens de fixation des affiches.

La mise en place de ce concept d'affichage se fera dans le courant 2016-2017.

Concernant l'affichage routier, les deux commissaires de L'Auberson présents proposent d'équiper également l'entrée ouest du village, à savoir l'entrée de notre Commune depuis la France, en panneaux d'informations routières. Cela permettra de renseigner les touristes et visiteurs arrivant sur notre Commune concernant les diverses activités liées au tourisme comme l'état des pistes de ski de fond, l'ouverture de la patinoire naturelle ou les manifestations concernant le village de L'Auberson. Le surcoût estimé par la pose de ces trois panneaux d'affichage routier s'élève à 3'300 fr., soit 1'100 fr. par panneau. Cela porte le montant total du préavis à 89'000 fr. et paraît raisonnable pour équiper l'entrée du village de L'Auberson, mais également pour marquer l'entrée du territoire communal.

## **CONCLUSIONS**

Après discussion, la commission à l'unanimité de ses membres propose d'amender les conclusions du préavis No 16-07, en portant le montant du crédit de 85'700 fr. à 89'000 francs, de sorte que la rédaction de la deuxième pastille soit désormais la suivante :

- **d'accorder** le crédit nécessaire de 89'000 fr. afin de réaliser les travaux. Le compte No 9146.1607 est ouvert au bilan à cet effet.

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis No 16-07 tel que présenté par la Municipalité avec l'amendement concernant la pose de panneaux routiers à L'Auberson.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte sur la **1<sup>ère</sup> pastille** des conclusions du préavis.

**M. Michel Bühler** se demande si, à L'Auberson, les gens entreront dans la Ville de Sainte-Croix ou dans la Commune de Sainte-Croix.

**M. le Syndic** répond qu'ils entreront dans la Commune de Sainte-Croix.

La discussion ne semble plus demandée ; elle est close.

**M. le Président** passe au vote sur la **1<sup>ère</sup> pastille** des conclusions telle que proposée. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'**amendement de la commission** concernant la **2<sup>e</sup> pastille** des conclusions.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur l'amendement de la commission concernant la **2<sup>e</sup> pastille** des conclusions. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur la **2<sup>e</sup> pastille** des conclusions **amendée**.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur la **2<sup>e</sup> pastille** amendée des conclusions du préavis. Celle-ci

est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur les **3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> pastilles** des conclusions du préavis telles que présentes.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** passe au vote sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> pastilles des conclusions du préavis telles que présentées. Elles sont acceptées à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du **préavis amendé**.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions amendées du préavis et passe au vote. Les conclusions amendées du préavis No 16-07 sont acceptées à l'unanimité.

## 10. Examen des comptes et de la gestion 2015

La discussion est ouverte sur les comptes.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Ayant été dispensé de la lecture du rapport dans son entier et après s'être excusé d'avoir oublié les conclusions au pied du rapport, **Jean-Bruno Wettstein**, rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2015 :

*Citation*

A l'issue de son examen des comptes et de la gestion pour l'année 2015, à l'unanimité, la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux à adopter les conclusions telles que soumises par la Municipalité, qui sont :

### **Le Conseil communal de Sainte-Croix**

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

- **approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- **donne décharge** à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

*Fin de citation*

### **La discussion est ouverte sur la gestion.**

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du rapport de gestion et passe au vote. Les conclusions précitées sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

## 11. Interpellations, propositions, questions

**M. Yvan Pahud** donne lecture d'un postulat « BVA : transfert de données personnelles du citoyen et entreprise d'intégration sociale ».

*Citation*

Les Communes sont compétentes pour transmettre les données personnelles de leurs citoyens au Bureau Vaudois d'Adresses (BVA). La Fondation BVA est une entreprise d'intégration sociale opérant dans un environnement industriel et commercial lié au marketing direct sur le Canton de Vaud et en Suisse. Les données personnelles fournies par les Communes seront récoltées et vendues par le BVA à des entreprises dans des buts de marketing et de ventes ciblées.

La Municipalité de Sainte-Croix a décidé de fournir les données de ses citoyens au BVA.

S'il est vrai que les nouveaux citoyens lors de leur inscription dans notre Commune peuvent s'opposer au transfert de leurs données, il n'en va pas de même pour le reste de la population.

Dans sa réponse aux vœux de la commission de gestion 2015, la Municipalité répond qu'un communiqué va être édité dans un tout-ménage du journal local afin de renseigner la

population sur les possibilités offertes aux habitants pour ne plus faire partie du fichier du BVA. Il est à remarquer que tous ne reçoivent ni ne lisent le journal local ou peuvent même être absents lors de ce communiqué. On ne peut donc garantir que tous les citoyens seront informés.

Pour exemple, la Ville de Lausanne a refusé de transmettre les données de ses citoyens au BVA, comme environ 30 % des Communes vaudoises.

Une pesée des intérêts doit être menée entre le travail social du BVA et le transfert à but commercial de nos données personnelles.

Quelques questions restent en suspens comme :

- Quelles données personnelles sont réellement fournies par notre Commune et à qui celles-ci sont-elles transmises par le biais du BVA ?
- Est-on certain que tous les habitants sont informés que leurs données personnelles sont utilisées à des fins de marketing ?
- Quel est le cadre légal concernant la protection des données ?
- Combien de personnes travaillent pour le BVA sur notre Commune ?

Par le présent postulat je demande que la Municipalité prenne des mesures pragmatiques avec une pesée d'intérêts entre travail d'occupation social et protection des données personnelles du citoyen.

Ceci doit faire l'objet d'un débat en commission et au plénum de ce Conseil, car la protection des données est un sujet sensible.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Yvan Pahud** ajoute au terme de la lecture de son interpellation que la Municipalité a effectivement fait une publication dans le journal de Sainte-Croix, mais dit craindre que cela ne suffise pas.

**M. Eric Chambettaz** estime que cette publication suffit amplement aujourd'hui à informer la population. Bien qu'il s'oppose également à la transmission des données aux BVA, il considère qu'une commission n'apportera rien de plus dans cette problématique. M. Chambettaz constate que la Municipalité a fait le maximum, la question étant également mentionnée dans ses communications, relevant toutefois que le BVA offre un panier garni au meilleur des employés de la Commune.

**M. Michel Bühler** se demande si le journal de Sainte-Croix est un journal officiel.

**M. le Syndic** répond par l'affirmative.

**M. Alain Bonnevaux** dit que la Municipalité a affirmé devant le préfet que le journal de Sainte-Croix n'était au contraire pas un journal officiel.

**M. le Syndic** confirme bien que tel est le cas, notant que sur ce journal est par ailleurs mentionné « journal officiel des Communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget ».

**M. Alain Bonnevaux** explique que dans le cadre de son opposition au bâtiment « Métier 3 », il lui avait été expliqué lors d'une séance avec le préfet que le journal de Sainte-Croix n'était pas un journal officiel, mais que c'était une coopérative.

**M. le Président** attire l'attention de l'assemblée sur le fait que tel n'est pas le propos de la discussion.

**M. le Syndic** s'étonne de la compréhension de M. le Conseiller Bonnevaux. Il tient à distinguer la structure du journal de Sainte-Croix, qui est effectivement de nature privée, de ses tâches, qui sont bien d'informer la population au nom des trois Communes du Balcon du Jura.

**M. Yvan Pahud** rappelle qu'il est question d'un postulat sur la transmission des données de la Commune au BVA. Il souligne qu'il appartient aux conseillères et conseillers, en tant que représentants des citoyens, de se préoccuper du bien-être de ces derniers. M. Pahud explique

que l'objet de cette commission sera de s'interroger sur les données qui sont transmises et à quelle fin. Il importe que le Conseil puisse statuer en toute connaissance de cause.

**M. Philippe Gueissaz** n'estime pas utile de discuter maintenant des résultats de ce postulat, soutient ce dernier parce que les questions sont pertinentes et se propose par ailleurs pour participer à la commission.

**M. le Président** rappelle la procédure.

**Mme Geneviève Rochat** partage sa préoccupation sur la sécurité des données personnelles et soutient le postulat, car il est important de clarifier cette problématique.

**M. le Municipal Cédric Roten** explique que la Commune transmet au BVA uniquement les mutations, ce qui implique une communication au cas par cas, avec l'accord de l'intéressé, de sorte que la base de données de la Commune n'est pas transmise en totalité ni périodiquement.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Plus d'un cinquième des membres du Conseil souhaitent renvoyer le postulat à l'examen d'une commission.

**M. Yvan Pahud** donne lecture d'une interpellation « Télési du Couvert, hors normes. Quelles conséquences pour notre Commune et le tourisme ? »

*Citation*

Le télési du Couvert date de 1968. Celui-ci est situé sur les plus belles pistes de ski alpin du domaine skiable de Sainte-Croix-Les Rasses. Il emmène les skieurs des Replans jusqu'au départ du télési du Cochet. Cette installation de type assiette est propriété de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois (SCRMBJV), mais sise entièrement sur territoire de la Commune de Sainte-Croix.

Hélas, malgré l'entretien minutieux apporté à l'installation, celui-ci montre de graves signes de fatigue.

Pour des questions évidentes de sécurité, la société a décidé de renoncer à exploiter cette installation, ceci dès l'hiver prochain.

A ce jour, plusieurs choix sont possibles, soit abandonner cette installation ainsi que tout le domaine skiable des Replans entraînant ainsi une diminution marquée de l'offre offerte au skieur, soit la remplacer avec l'option d'un enneigement artificiel.

Cette dernière option entraîne un investissement que la SCRMBJ ne pourra supporter seule. Pour rappel, cette société est une coopérative basée principalement sur le bénévolat.

De plus afin d'obtenir une aide du Canton, il est important que ces infrastructures soient destinées à une utilisation dite « 4 saisons ». De ce fait, une approche avec la rénovation de la piscine doit être étudiée.

Immanquablement, les Communes du Nord vaudois ainsi que le Canton devront se positionner pour un soutien financier s'ils désirent maintenir un tourisme de qualité sur le Balcon du Jura, mais également pour le Nord vaudois.

Aussi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

- Depuis quand la Municipalité est-elle informée de la non exploitation du télési du Couvert ?
- Quelles sont les conséquences pour la station de Sainte-Croix-Les Rasses et pour notre Commune, propriétaire du terrain ?
- Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses

*Fin de citation*

**M. le Municipal Philippe Duvoisin** informe qu'a eu lieu une séance le 23 mai 2016 entre le conseil d'administration de la SCRMBJV, la Commune de Bullet et la Commune de Sainte-Croix,

où la société a signifié son intention de ne plus assurer la responsabilité du fonctionnement de ce télésiège, ce qui est différent de l'abandon évoqué par l'interpellateur. Il ajoute attendre les résultats d'une expertise conduite par le fournisseur de l'installation pour estimer les coûts de la poursuite de son exploitation dans une projection basse pour quelques années, voire plusieurs années. M. le Municipal Duvoisin affirme que, pour des raisons touristiques, la Municipalité entend tout faire pour que ce télésiège continue à fonctionner ou pour le remplacer. Il évoque à cet égard des discussions avec la piscine des Replans pour installer dans son enceinte le départ d'un éventuel nouveau télésiège.

**M. Yvan Pahud** remercie M. le Municipal Duvoisin pour ses réponses et demande si des précisions peuvent être apportées sur les perspectives, notamment en fonction des résultats de l'expertise précitée.

**M. le Municipal Philippe Duvoisin** indique qu'il sera répondu à la prochaine séance.

**M. Georges André** regrette la mauvaise qualité de la route principale de L'Auberson, laquelle menace la sécurité des utilisateurs, et souhaite des précisions aux questions suivantes : a) quand les travaux reprendront-ils ? ; b) quand seront-ils terminés ? ; c) l'intervention d'une entreprise privée est-elle prévue ? ; d) le coût des travaux reste-t-il conforme à l'art. 84 du règlement du Conseil communal ?

**M. le Municipal Philippe Duvoisin** se dit satisfait de cette question qui concerne une problématique importante, soulignant que d'autres chantiers dans la Commune sont en cours ou prévus. Il renvoie au budget 2016, dans lequel figurent les crédits suffisants pour ces travaux (compte No 430.3142 ; montant budgété : 330'000 fr. ; objet : entretien du réseau routier [rue de la Gittaz – secteur forêt, Praz-Bûchon, avenue de Neuchâtel, escalier Hôtel de France, cunettes de L'Auberson, divers]). Cela rend inutile l'établissement d'un préavis. M. le Municipal Duvoisin explique que le mauvais temps a retardé tous les travaux, indiquant que l'entretien de la route d'accès à la Gittaz vient tout juste de débiter. Il ne peut dès lors pas dire quand les travaux sur l'ensemble de L'Auberson seront terminés. Les opérations ont en effet lieu par étapes en fonction des urgences ; une première a été exécutée l'année dernière à L'Auberson et une deuxième est prévue cette année. M. le Municipal Duvoisin indique enfin qu'il n'est pas prévu de confier les travaux à une entreprise de la place, comme souhaité dans le programme de législature. Ces travaux sont de nature modeste et ne nécessitent la mobilisation que d'une petite équipe, correspondant bien à ce que le service communal peut assumer.

**Mme Geneviève Rochat** revient sur la problématique des canons à neige, évoqués par M. Pahud dans son interpellation. Elle souligne leur impact néfaste pour l'environnement et souhaite une réflexion plus globale sur ce point dès lors que notre région est en moyenne montagne.

**M. Yvan Pahud** soutient les propos de M. Georges André, regrettant la mauvaise image donnée du village de L'Auberson par l'état de la route.

**M. Daniel Jaccard** demande s'il est autorisé d'entreposer des épaves de voiture à la déchèterie « Combe de Ville » et, si non, pourquoi des épaves s'y trouvent depuis l'automne dernier.

**M. le Municipal Cédric Roten** explique que ces épaves ont été entreposées par ordre de la Municipalité, parce qu'elles étaient abandonnées sur la voie publique et qu'il est nécessaire d'attendre la fin de la procédure les concernant. Une fois les procédures closes, elles seront évacuées chez un ferrailleur. L'une des épaves sert par ailleurs de lieu d'entraînement pour le service de défense incendie et de secours.

**M. Jean-Philippe Favre** remercie, au nom de l'ADIS, le bureau et le Conseil de tenir séance à l'Aula. Il revient sur le projet participatif Equiterre dans lequel le parc de la gare est ressorti comme un lieu intergénérationnel sous-exploité. L'ADIS a dès lors décidé de redynamiser cet

espace, en installant une tente pendant deux mois qui est gracieusement mise à disposition des sociétés locales. Il mentionne un vide-grenier, un culte réformé, l'apéritif du Conseil, des soirées de l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

**M. le Syndic** prend la parole.

*Citation*

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au nom de la Municipalité de Sainte-Croix, je souhaite prononcer quelques mots à l'occasion de la dernière séance de la législature 2011-2016.

Nos autorités communales ont en effet été renouvelées au début de l'année et la première séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 aura lieu le 10 octobre prochain.

Je voudrais faire deux remarques aujourd'hui.

Premièrement, rappeler le respect qui doit être dû au système politique en Suisse.

Deuxièmement, remercier toutes et ceux qui s'engagent pour le bien commun.

Première remarque : nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique, la Suisse. Un pays qui nous offre à la fois la liberté individuelle, un bien être économique remarquable, la sécurité et la possibilité de choisir nous-mêmes nos élus et de définir les règles avec lesquelles nous voulons vivre ensemble.

Nous devons être conscients de ces privilèges et en être reconnaissants. Les respecter aussi. Notamment en s'engageant et en participant à la vie de notre communauté. Nous ne pouvons pas et nous n'avons pas le droit de n'être que des spectateurs de notre vie démocratique. Même si cela ne va pas toujours tout seul. Alors, j'en appelle à toutes et à tous, jeunes et moins jeunes. La vie politique vous appartient. C'est un partenariat dans lequel chacun vous devez être actifs et présents.

Deuxième remarque : à la fin d'une législature, il est souvent désolant de lire les témoignages d'élus de nos Communes tirant leur révérences à la suite d'incidents, voire même d'injures, émanant de citoyens mal intentionnés et incapables de respect envers le droit. Ces dérapages sont inquiétants et doivent être contrôlés.

Malgré cela, l'action politique demeure centrale dans la vie de nos collectivités. Et c'est une belle activité.

C'est pourquoi, nous voudrions remercier chaleureusement ceux qui arrêtent la politique aujourd'hui. Pour plusieurs d'entre eux, ce sont des années, voire des décennies, où les heures et les soirées consacrées à leur Commune n'ont pas compté. Des soucis aussi, des désillusions, des frictions parfois. Mais beaucoup de satisfaction surtout.

Contribuer à la communauté dans laquelle on vit, préparer son futur et y donner son énergie. Voilà le sens de notre engagement politique. Que toutes ces personnes qui nous quittent ce soir soient remerciées, avec respect, pour leur sens des responsabilités et leur engagement pour la collectivité.

Enfin, au nom de la Municipalité, je souhaiterais remercier tout particulièrement le vice-syndic, Mr José Gonzalez. Qui fut au cours de ces quatre ans un collègue de grande valeur : présent, énergique, créatif et doté d'un immense sens du devoir civique. Merci José, si je peux me le permettre.

Je dis merci à tous. En sachant que s'ils ont siégé dans cette salle, c'est parce que ils ont été élus par une majorité qui leur a fait confiance. Et que dans notre système politique, c'est encore la majorité qui décide.

Merci de votre attention.

*Fin de citation*

L'assemblée applaudit.

**M. le Municipal José Gonzalez** prend la parole.

*Citation*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Chers collègues de la Municipalité,

C'est avec nostalgie que je m'adresse à vous pour la dernière fois au sein de cette honorable assemblée.

Mon intervention ne sera pas très longue. J'ai appris que les discours les plus courts sont les meilleurs.

Après dix ans de travail, partage et engagement, je quitte aujourd'hui la vie politique de notre Commune. En effet ma vie privée et professionnelle s'impose aujourd'hui et pour le futur comme une priorité que je me dois de suivre.

Ce sont deux législatures pleines, durant lesquelles j'ai en premier lieu appris le fonctionnement de notre collectivité. Très rapidement je me rendis compte que cette tâche, que je désirais remplir, allait occuper une grande partie de mon temps libre.

Mais je ne vous apprend rien, nous sommes tous concernés par ce fait et sommes tous volontaires et engagés pour notre Commune.

Cette expérience enrichissante m'a permis de vous côtoyer et échanger nos points de vue. Les décisions que nous avons prises ensemble ont été faites dans un esprit constructif et en gardant toujours à l'esprit de trouver un consensus en cas de désaccord.

Nos concitoyens et vous-mêmes m'avez fait confiance pour accéder à l'exécutif et mes six ans et demi au sein de la Municipalité m'ont apporté quelques désillusions mais beaucoup de satisfactions. Je ne garderai en tête que les satisfactions et éprouve un peu de fierté pour avoir participé avec vous à la gestion et à la concrétisation de projets utiles et nécessaires pour notre Commune.

Je reste fidèle à ma personnalité et à mon caractère qui font que je ne ferai pas l'état de mes satisfactions ou mes participations à certaines réussites.

En fin d'année 2009 lors de ma première présentation pour accéder à la Municipalité, je proposai en une phrase mon désir de vous représenter au sein de l'exécutif « M'engager avec vous ».

Je crois avoir tenu cette proposition et l'ai fait avec cœur, plaisir et enthousiasme.

Je tiens ici à vous remercier toutes et tous pour votre appui et vos conseils avisés. Vous m'avez beaucoup apporté et j'espère vous l'avoir rendu. Une pensée spéciale aux membres de mon groupe politique pour leur confiance et leur soutien.

Je souhaite formuler le plus grand des MERCI à mes collègues de la Municipalité actuels ou passés, pour lesquels je porte un grand respect, une sympathie et une estime sincères.

Enfin, pour remplir pleinement cette tâche et tenir mes engagements, je dois ici remercier ceux qui m'ont permis d'être au plus près de vous et de nos concitoyens, je veux parler de ma famille. Mon épouse en premier lieu qui m'a soutenu et encouragé lors de certains moments de doutes. Mais surtout pour avoir accepté mes longues absences. Mes deux fils et mon petit-fils qui auraient voulu partager plus de moments avec moi. Ils sont là ce soir et cela me touche infiniment.

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers tous, je souhaite au Conseil communal et à la Municipalité de Sainte-Croix une excellente législature 2016-2021. Que vos débats soient constructifs et empreints de respect et qu'ils continuent à apporter à notre collectivité un développement et une qualité de vie des meilleurs qui soient. Nous les méritons !

Merci de votre attention.

*Fin de citation*

L'assemblée applaudit en se levant.

**M. le Président** remercie les personnes qui se sont engagées pour la collectivité et qui quittent respectivement la Municipalité et le Conseil communal. Il indique qu'il remettra aux personnes présentes le diplôme ad hoc, qui nécessite par ailleurs un engagement de trois législatures consécutives. M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance et espère avoir su assumer sa tâche à satisfaction, relevant son plaisir à fonctionner à ce poste. Il tient enfin à remercier vivement l'administration et les services de la Commune qui s'investissent fortement et sans qui les décisions du délibérant seraient sans effet. M. le Président mentionne notamment le greffe municipal pour la tenue des scrutins et les concierges, qui ont par ailleurs travaillé d'arrache-pied en moins d'une semaine pour que la séance de ce soir puisse avoir lieu à l'Aula.

Le président remet la cloche à Mme Laurence Varela, en souhaitant une bonne retraite politique à ceux qui arrêtent et d'ores et déjà une bonne suite aux élus de la nouvelle législature.

L'assemblée applaudit.

En recevant la cloche présidentielle, **Mme Laurence Varela** remercie l'assemblée de sa confiance et tient à féliciter M. Sylvain Fasola pour le soin avec lequel il a mené son mandat et dirigé la séance de ce soir en invitant l'assemblée à se lever pour l'applaudir une nouvelle fois.

La séance est levée à 21h31.

Le président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Sylvain Fasola

Stéphane Mermod